

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 09 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-05-09 25	Délibération du BUREAU N°BU-2022-11-21	Groupe n°723 Opération n°912000400	VANNES Résidence Jacques Guirriec
---	---	---	--

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 21 novembre 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 1 **emprunt**, pour un montant total de 462 000€, correspondant à 1 emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 1 emprunt conventionné, souscrit auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt Amélioration éco-prêt (PAM éco-prêt)
Montant du prêt	462 000 €
Durée du préfinancement	sans
Durée de l'amortissement	20 ans
dont durée du différé d'amortiss^t	néant
Périodicité des échéances	annuelle
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 45 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0 % (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Mai 2023
Date de 1^{ère} échéance	Mai 2024
Garanties	100 % COMMUNE DE VANNES

Fait à Vannes, le 9 mai 2023

Certifiée exécutoire

Le Directeur général



Erwan ROBERT